

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Monsieur Amaury SCHELLES, Ent. CEGELEC, 5 RUE DES FR7RES Robbe, ZA EuroChannel, 76370 Martin Eglise.
- Considérant les travaux de dépose de poteaux béton – Rue Charles Gervais, Rue du Vieux Château et Place de l'Eglise 76220 Ferrières-en-Bray.

A R R E T E

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 03 avril 2026 au 10 avril 2026 inclus, le stationnement et la circulation des véhicules sera réglementé suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

Article 3 : Un alternat de circulation sera mis en place manuellement par l'entreprise CEGELEC selon les besoins du chantier.

Article 4 : La signalisation règlementaire est posée, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, l'entreprise CEGELEC.

Article 5 : L'entreprise CEGELEC veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux (endroit dégradé plus 30cm de chaque côté) dès la fin des travaux.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Amaury SCHELLES, Entreprise CEGELEC en responsable de la mise en place de la signalisation,
- Le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 02 avril 2026

Le Maire,



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Marie-France DEVILLERVAL